

## **Bernard Tricot et la négociation d'Évian**

par Olivier Delorme

*Cet article est paru dans les Cahiers de la Fondation Charles de Gaulle, n°8/2001, pp. 48-62.*

Bradage, ultime étape d'un engrenage de renoncements et de trahisons, marché de dupes conclu dans une frénésie d'abandon qui sacrifia sciemment le destin d'un million et demi de Français d'Algérie, ou bien ultime tentative de nature néo-coloniale faisant suite au refus trop longtemps aveugle de reconnaître le droit du peuple algérien à disposer de lui-même, cela au prix de la perpétuation de crimes dont la France, sommée de faire repentance, porterait collectivement la responsabilité, et avec comme conséquences, pour l'Algérie enfin indépendante, une guerre civile et des difficultés sans nombre : depuis bientôt quarante ans les Accords d'Évian n'ont pas bonne presse. C'est qu'ils passent, auprès des bons esprits « Algérie française » ou « Porteurs de valises » qui aujourd'hui monopolisent, ou peu s'en faut, la parole sur le conflit algérien, pour la conclusion désastreuse d'une politique qui fut, aux yeux de ces censeurs à l'argumentaire exactement opposé, soit l'expression d'un machiavélisme destiné de longue main à égarer les Pieds-noirs, soit le combat d'arrière-garde mené par un esprit du XIX<sup>e</sup> siècle, incapable de comprendre le caractère inéluctable de la décolonisation.

Ainsi les sondages réalisés à l'occasion du colloque « De Gaulle en son siècle<sup>1</sup> » montraient-ils déjà combien la guerre d'Algérie et sa conclusion restaient, chez ceux qui l'avaient vécue comme chez les plus jeunes, un des points de résistance majeurs au triomphe d'une image consensuellement positive du Général, et cela pour les sondés se situant le plus à droite comme pour ceux qui se considèrent le plus à gauche. Cette double condamnation, minoritaire à l'origine<sup>2</sup> mais qui, activement militante, a fini par s'imposer dans la « mémoire » (concept à la mode qui sert trop souvent à désigner aujourd'hui une orthodoxie, une pensée unique de l'histoire dont les médias se sont érigés en gardiens), vaut-elle pour autant verdict définitif ? La cause mérite pour le moins d'être réexaminée lorsqu'il s'agit d'une paix complexe, durement négociée, qui mit fin à cent trente-deux ans de présence coloniale en Algérie en même temps qu'à sept ans et demi d'une guerre cruelle pour le peuple algérien, porteuse de divisions profondes pour la société française, de désagrégation politique et morale de la Nation (conseillons au passage la lecture de Mauriac à ceux qui prétendent qu'on a fait silence sur des exactions que celui-ci dénonçait chaque semaine dans son *Bloc-notes*) ainsi qu'une crise majeure de son armée. Une crise et des exactions dont la responsabilité revient au premier chef à ces politiques de la IV<sup>e</sup> République qui abdiquèrent leurs pouvoirs entre les mains de militaires investis de l'impossible tâche consistant à régler par la force un problème qui ne pouvait avoir de solution que politique.

---

<sup>1</sup> *De Gaulle en son siècle, Sondages et enquêtes d'opinion*, Actes des Journées internationales tenues à l'UNESCO, Paris, 19-24 novembre 1990, Institut Charles de Gaulle, Paris, 1992, diffusion : La Documentation française, 370 pages.

Aussi convient-il de relire le témoignage des hommes qui eurent la charge, à partir de 1958, de « gérer » l'immense gâchis laissé par le régime moribond et d'en trouver l'issue la moins catastrophique possible. Bernard Tricot, qui fut à la fois le plus proche et le plus constant des collaborateurs du Général sur ce sujet, a écrit dès 1972 (*Les Sentiers de la paix*, Plon) ses souvenirs sur cette période, racontant la manière dont, non gaulliste et convaincu qu'on irait à l'indépendance, il était entré en 1958 au Secrétariat général des Affaires algériennes placé auprès du général de Gaulle, président du Conseil, avant de le suivre à l'Élysée comme conseiller technique au Secrétariat général de la Présidence de la République (c'est à ce titre qu'il participe aux négociations d'Évian I, du 20 mai au 13 juin 1961, de Lugin, du 20 au 28 juillet, et d'Évian II du 5 au 18 mars 1962 ; mais il n'est pas de l'équipée secrète des Rousses du 10 au 19 février), puis de partir en Algérie, durant la période transitoire, comme adjoint du haut-commissaire Christian Fouchet.

Vingt-deux ans après son premier livre, Bernard Tricot revint sur cet épisode de son existence dans ses *Mémoires* (Quai Voltaire, Paris, 1994), en plus de cent pages tirées de plusieurs heures d'entretiens pour lesquels, soucieux de ne pas se répéter, il m'avait demandé de lui poser toutes les questions que je jugerais pertinentes, me permettant de lire préalablement les documents de cette époque qu'il avait conservés

---

<sup>2</sup> La ratification des Accords d'Évian fut acquise au référendum, du 8 avril 1962, par 90,70 % des suffrages exprimés, soit 64,86 % des inscrits.

(notes de réflexion soumises au Général<sup>3</sup> et notes manuscrites prises en séance durant les négociations d'Évian I et Lugin).

Ces deux témoignages et ces documents n'épuisent naturellement pas le sujet ; ils restent cependant capitaux, aucun des autres acteurs de la négociation<sup>4</sup> n'ayant donné de document équivalent.

L'histoire de la négociation avec le GPRA (Gouvernement provisoire de la République algérienne autoproclamé le 19 septembre 1958) commence à Melun en juin 1960 – par un malentendu. Les Français entendent parler trêve, conditions techniques et militaires nécessaires à la mise en œuvre de l'autodétermination dont le principe a été annoncé par le Général en septembre 1959 ; les Algériens pensent qu'ils viennent négocier les modalités de l'indépendance. L'échec est immédiat. Il avait été en quelque sorte « prévu » par Bernard Tricot qui, dans une note au Général<sup>5</sup>, recommandait que la recherche du cessez-le-feu donne lieu à des réflexions des parties (on n'emploie pas encore le mot tabou de négociation qui impliquerait la reconnaissance d'un

---

<sup>3</sup> Voir Bernard Tricot, *Mémoires*, Quai Voltaire, Paris, 1994, pp. 88-89. Bernard Tricot m'avait précisé que ces notes ne traduisaient que ses réflexions personnelles et non des positions du Général. Il s'agit donc bien de documents de travail, parfois revêtus d'un « vu » de la main de ce dernier, destinés à alimenter une réflexion, et non de relevés de décisions, d'instructions ou de positions officielles. Ils n'en sont pas moins significatifs, par l'évolution des thématiques qu'ils reflètent, des solutions qu'ils envisagent, des concessions qu'ils enregistrent ou anticipent, de la manière dont, au sommet de l'État, on a perçu, à différents moments, la position de la partie adverse et ses infléchissements, les objectifs à atteindre et les moyens pour y parvenir, les points sur lesquels il serait impossible de transiger.

<sup>4</sup> Robert Buron, *Carnets politiques de la guerre d'Algérie, par un signataire des Accords d'Évian*, Les Lettres du monde, Paris, 1965. Claude Chayet, Vincent Labouret, Bruno de Leusse, collaborateurs de Louis Joxe, ont participé aux Journées internationales de 1990 : *De Gaulle en son siècle, Liberté et dignité des peuples*, tome VI, Institut Charles de Gaulle, Plon/La Documentation française, Paris, 1992. Bruno de Leusse est également intervenu au colloque : *Georges Pompidou, hier et aujourd'hui*, Éditions Breet, 1990 et Vincent Labouret a écrit un article sur « Louis Joxe et les négociations d'Évian », *Espoir*, n° 75, juin 1991, pp. 88 *sqq.* Olivier Long a raconté les contacts et pourparlers préparatoires à la négociation officielle in : *Le Dossier secret des Accords d'Évian ; une mission suisse pour la paix en Algérie*, Éditions 24 heures, Lausanne, 1988. Quant aux témoins algériens qui ont rédigé leurs mémoires, Benyoucef Ben Khedda, Saad Dahlab et Redha Malek, ceux-ci ne présentent pas d'intérêt particulier dans notre perspective qui s'attache essentiellement à l'évolution des positions de la partie française et à ses motivations.

statut quasi officiel d'interlocuteur légitime au FLN), et des « controverses publiques éventuelles », sur les garanties de l'autodétermination, ce qui eût abouti à étendre une discussion technique à un échange de vues politique.

La recommandation de Bernard Tricot n'a pas été suivie d'effets : l'idée que le principe de l'autodétermination ne suffit pas, et qu'il faudra en passer par une véritable négociation sur le fond avec ceux qui se proclament seuls représentants du peuple algérien ne s'est pas encore imposée. La préparation intellectuelle de Melun a été fautive : la délégation française, plus administrative que politique, composée du général de Gastines et de Roger Moris, secrétaire général pour les Affaires algériennes placé auprès d'un Premier ministre, Michel Debré, hostile au principe même d'une négociation, n'avait aucune autorité ni aucun mandat pour dépasser un cadre purement technique, engager la discussion politique que les Algériens attendaient : d'où l'évidence rapidement flagrante qu'on se trouvait dans une impasse.

Là encore, Bernard Tricot comprend qu'il faut modifier la donne : « si nous étions, à mon avis, équipés sur le plan administratif, écrit-il dans ses *Mémoires*, nous ne l'étions pas sur le plan du Gouvernement » ; et c'est ce qu'il explique dans ses notes qui suivent Melun<sup>6</sup>. Il faut donc se doter d'un outil politique efficace. Le ministère des Affaires algériennes et la nomination à ce poste d'un proche du Général – également diplomate de carrière – viennent lui donner raison le 22 novembre 1960. Cinq mois après l'échec, les leçons de Melun (et de l'affaire Si Salah) ont été tirées : on a fait le deuil d'une « paix des

---

<sup>5</sup> Bernard Tricot, *Mémoires*, *op. cit.*, pp. 118-119.

<sup>6</sup> Bernard Tricot, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 99.

braves », octroyée à des « rebelles » auxquels n'était reconnue aucune légitimité, et censée déboucher sur un processus électoral destiné à trancher un choix ouvert entre trois possibilités pour l'avenir de l'Algérie (intégration, indépendance ou solution intermédiaire) ; on s'est résigné à la nécessité d'une véritable négociation politique, conduite par un gaulliste spécialiste des affaires « étrangères », et qui portera sur le contenu et les conséquences de la seule option acceptable par le FLN, c'est-à-dire l'indépendance.

La *percée conceptuelle* est de taille, d'autant qu'elle a été, comme toujours chez de Gaulle, accompagnée par le verbe – le discours du 4 novembre évoquant « la République algérienne, laquelle existera un jour, mais n'a encore jamais existé ».

La question du temps est au centre des critiques « de gauche » de ce processus. Pourquoi n'est-on pas allé plus vite ? Bernard Tricot y revient dans *Les Sentiers de la paix* et dans ses *Mémoires*. La première des causes tient à la gestion même de ce temps. En Algérie, de novembre 1954 à mai 1958, les Gouvernements de la IV<sup>e</sup> République ont consenti à tous les abandons, face aux puissants lobbies des Français d'Algérie qui ont pris l'habitude de gouverner ces départements français en ignorant ou détournant les différents statuts adoptés par la métropole, face au petit peuple des Pieds-noirs qui a pris l'habitude de dicter sa loi depuis que ses tomates ont suffi pour « contraindre » Guy Mollet à rapporter la nomination comme gouverneur d'un général Catroux dont la réputation et le passé faisaient espérer, ou redouter, qu'il serait capable d'ouvrir un dialogue politique sur l'essentiel, face aux cadres de l'armée, traumatisés par l'Indochine

et Suez, décidés à prendre « leur » revanche, face à eux-mêmes puisque le socialiste Lacoste, ministre du Gouvernement en résidence à Alger, cessa rapidement de prétendre porter la toge devant laquelle les armes se doivent de céder, pour devenir le porte-voix des prétoriens et des zélateurs de l'Algérie française dans les palais de la République.

Si Bernard Tricot confiait parfois qu'on aurait pu, peut-être, économiser une année de guerre (en prenant conscience plus rapidement des points sur lesquels le FLN ne transigerait jamais), il insistait aussi sur le fait qu'en 1958 il avait d'abord rétabli l'État en Algérie. Ainsi du temps fut-il nécessaire pour empêcher qu'une bande de « colonels » néofascistes, fanatiquement anticommunistes et entichés d'action psychologique, rendus omnipotents par l'incurie du régime agonisant à l'intérieur duquel – pour reprendre leur terminologie – ils se mouvaient « comme des poissons dans l'eau », ne continuent de contrôler toutes les communications entre Algérie et métropole, c'est-à-dire de filtrer et déformer les instructions du pouvoir aux exécutants du terrain. Ainsi des délais furent-ils indispensables pour faire accepter le départ de Salan, rappeler, muter, remplacer militaires, policiers, fonctionnaires les plus engagés politiquement. Ainsi eut-on également besoin de temps pour faire cesser les plus criants outrages infligés à l'État de droit, en redonnant à la police et à la justice les missions et l'autorité dont la IV<sup>e</sup> République les avait dépouillées au profit de l'armée, en ressuscitant une Commission de sauvegarde des libertés individuelles réduite à un pesant sommeil par Guy Mollet et dont les *Lettres, notes et carnets* du général de Gaulle montrent l'importance qu'il accordait à ses travaux. Bref, autant que vaincre le FLN sur le terrain afin de négocier en position de force, comme les critiques « de gauche » le soutiennent,

s'est-il agi d'abord de ressaisir les rênes que d'autres avaient lâchées, et de se mettre en position d'imposer aux forces qui prétendaient l'interdire à jamais que, s'il le décidait, l'État était en droit de négocier. Les Barricades en février 60, le putsch d'avril 61, la suicidaire et criminelle dérive de l'OAS ensuite, montreront que ces scrupules n'étaient pas nés de fantasmes et que si l'on n'avait pas pris le temps et les moyens qui permirent à l'État d'acquérir assez d'ascendant sur les factieux, une décision prématurée d'engager la négociation eût pu déboucher sur une guerre civile en métropole même.

La seconde explication des délais qui furent nécessaires pour nouer (les premiers contacts établis grâce aux bons offices helvétiques datent du début 61, l'ouverture de la conférence du 20 mai) puis conclure (mars 62) la discussion tient à l'interlocuteur. Car une négociation se mène à deux et, comme les livres de Mohammed Harbi<sup>7</sup> permettent de le saisir de l'intérieur, le FLN était un mouvement particulièrement difficile à appréhender en raison de sa nature autant que de ses contradictions.

Il était en effet profondément divisé : entre nationalistes durs et anciens de l'UDMA de Ferhat Abbas, venus sur le tard au combat pour l'indépendance par déception de n'avoir pas été pleinement intégrés à la nation française, entre idéologues imbus de marxisme tiers-mondiste et traditionalistes musulmans, entre les « ministres prisonniers » depuis l'imbécile initiative militaire, couverte par la plupart des politiques, du détournement de l'avion du roi du Maroc en octobre 1956<sup>8</sup> et d'autres

---

<sup>7</sup> Voir surtout : *Le FLN mirage et réalité, des origines à la prise du pouvoir (1945-1962)*, collection « Le Sens de l'histoire », Éditions Jeune Afrique, Paris, 1980.

<sup>8</sup> Encore un passif de la IV<sup>e</sup> République qu'il fallut bien gérer et qui compliqua la tâche des négociateurs français confrontés à la demande permanente des négociateurs algériens qui éprouvaient eux-mêmes le



qui, comme Krim Belkacem, avaient conscience que leur avenir ne dépendait pas que de leur courage passé mais de subtiles et changeantes alliances de courants et d'individus, entre politiques et militaires, entre les maquisards de l'intérieur et l'armée de coup d'État organisée par Boumédiène au-delà des frontières... multiplicité de clivages naturellement propice aux surenchères et aux arrière-pensées, qui rendait toute concession périlleuse pour les négociateurs algériens les endossant, et tout compromis susceptible d'être remis en cause par un changement inopiné des équilibres internes au FLN.

Mais en même temps ce FLN est aussi d'essence totalitaire par sa prétention au monopole de représentation du peuple algérien, prélude à un régime de parti unique. Certes, l'ancêtre du nationalisme algérien, le MNA de Messali Hadj, se trouvait alors fort affaibli – en partie du fait, d'ailleurs, de la terreur exercée contre lui par le FLN –, il disposait cependant d'une légitimité historique incontestable et son élimination de toute négociation, condition *sine qua non* pour le FLN, revenait à mettre le Gouvernement français face à un seul interlocuteur.

Dans une note du 16 novembre 1960<sup>9</sup>, dont il pensait s'être entretenu avec Louis Joxe lorsque je l'interrogeai pour ses *Mémoires*, Bernard

---

besoin d'obtenir l'aval formel de ces « ministres », parmi lesquels un Ben Bella dont ils savaient qu'il n'hésiterait pas à jouer la carte de l'intransigeance absolue et de la surenchère démagogique si son destin personnel, une fois conclue la paix conditionnant sa libération, pouvait bénéficier de la condamnation des concessions acceptées par d'autres pour l'obtenir.

<sup>9</sup> Bernard Tricot, *Mémoires, op. cit.*, p. 121 ; la note du 2/1/61 dont il sera question plus bas est encore plus explicite : « Les pourparlers devraient se dérouler sur deux plans différents :

- des négociations bilatérales entre le Gouvernement et le FLN sur le cessez-le-feu ;
- des discussions multilatérales entre le Gouvernement et l'ensemble des intéressés dont le FLN sur les garanties de l'autodétermination.

En ce qui concerne cette seconde catégorie de pourparlers, il se pose une question de méthode d'une grande importance politique. Doit-on organiser une table ronde (autour de laquelle le Gouvernement et tous les intéressés se trouveraient réunis ? Doit-on au contraire prévoir une série de discussions séparées entre le Gouvernement et le FLN, le Gouvernement et les Européens ainsi que les Musulmans intégrationnistes, le Gouvernement et le MNA, le Gouvernement et les Musulmans nationalistes non inféodés au FLN, etc. ?

Tricot préconisait une discussion avec le FLN sur les aspects militaires *et* une discussion multilatérale sur les garanties de l'autodétermination, laquelle aurait regroupé FLN, MNA, représentants des Européens d'Algérie et élus. Cette conception reprise publiquement par Louis Joxe le 31 mars 1961 conduisit le FLN à annuler la rencontre d'Évian annoncée conjointement quinze jours plus tôt. Faut-il, à l'image des censeurs « de gauche », reprocher aux Français de n'avoir pas cru à la nature angélique du FLN et d'avoir tenté de contester sa prétention à parler au nom de tous les Algériens ? Faut-il, à l'instar des procureurs « de droite », accuser de Gaulle d'avoir capitulé devant ce *Diktat* ? Regardons plutôt la chronologie.

Dès le 24 mai 60, dans une de ses notes<sup>10</sup>, Bernard Tricot insiste sur le fait que « la guerre d'Algérie est un handicap qui abolit toutes nos démarches » (sur la scène internationale) et, précise que « les Musulmans d'Algérie se sentent généralement occidentaux et [que] les perspectives de satellisation par l'Est (...) ne sont pas pour leur plaisir », en quoi il se distingue du délire anticommuniste des officiers cités plus haut ; il relève aussi que la prolongation de la guerre et les succès français sur le terrain conduisent le FLN à un durcissement. Que le risque augmente donc de le voir chercher des appuis à l'extérieur et « se transformer de plus en plus en un instrument au service d'un des clans de la guerre froide ». Autrement dit, la France n'est pas seule maîtresse du temps, et la maîtrise du terrain n'implique pas qu'elle soit, demain,

---

La formule de la table ronde est celle qui, en apparence du moins, réduit le plus le FLN au niveau d'une des "tendances" qui existent en Algérie. (...) Mais est-il bien certain que les Musulmans n'appartenant pas au FLN garderont, en présence des représentants de celui-ci, leur indépendance de pensée et de parole et ne seront pas tentés soit de s'aligner sur le FLN, soit de faire de la surenchère à notre détriment ? » La note du 19 précise encore que « tout ce qui ne concerne pas seulement le cessez-le-feu proprement dit doit être discuté avec le FLN et avec toutes les autres "tendances" . »

<sup>10</sup> Bernard Tricot, *Mémoires, op. cit.*, p. 129.

en position d'imposer ce qu'elle ne parvient pas à obtenir aujourd'hui – ce serait même plutôt le contraire...

Dans les *Sentiers de la paix*, il développe par ailleurs l'image de l'éventail : plus le temps avance et plus l'éventail des solutions possibles se referme. Or, avec le putsch du quarteron, du 22 au 26 avril, le temps s'est brutalement accéléré ; il est devenu urgent d'aboutir avant que l'éventail ne se soit complètement refermé. Le 10 mai, le Gouvernement français accepte de discuter avec le seul FLN. Dix mois plus tard, les Accords d'Évian sont signés.

Durant cette période, Bernard Tricot travaille au sein d'une délégation dirigée par Louis Joxe et dans laquelle il n'a pas eu « l'œil de l'Élysée », rappelant les relations anciennes et étroites qui unissaient Louis Joxe, le Général et le secrétaire général de la Présidence, Geoffroy de Courcel, relations qui le dispensaient d'avoir à tenir pareil rôle.

Par ailleurs, dès le 2 janvier 1961<sup>11</sup>, il définit dans une de ses notes les questions qu'il conviendra d'aborder dans le cadre d'une négociation des garanties de l'autodétermination comprises au sens large, c'est-à-dire les conditions de « la formation d'une Algérie maîtresse de ses affaires où les communautés pourront coexister et coopérer, où les Musulmans qui nous ont été le plus fidèles ne seront pas inquiétés, et

---

<sup>11</sup> Les notes citées ci-après, quand elles ne font pas l'objet d'une référence spécifique, sont dactylographiées et ont été remises en photocopie par Bernard Tricot à l'auteur de cet article. Il s'agit ici d'une note de onze pages, revêtue d'un « Vu » de la main du Général, intitulée « Éventualité d'une reprise des négociations avec le FLN après le référendum ». La note du 2 janvier est suivie d'une autre, comportant neuf pages, datée du 19 et intitulée « Note sur les garanties de l'autodétermination », qui comprend deux chapitres sur les garanties et sur la méthode de discussion ; on peut y relever le passage suivant : « Notre intérêt est de traiter des garanties avant que nous ayons consenti au FLN le plus grand avantage que le processus d'autodétermination puisse comporter pour lui, c'est-à-dire avant de permettre aux dirigeants de l'organisation extérieure de la rébellion d'entrer en Algérie et d'y exercer une activité politique ».

avec laquelle seront établies des modalités de coopération ainsi que la garantie des intérêts essentiels de la France » ; et de lister les questions, concernant tant « l'organe exécutif provisoire » que le « régime définitif », à propos desquelles il y a « nécessité » et « urgence » pour les négociateurs français de se préparer. La note relève que, sur le fond, cette orientation est « peu conforme au programme annoncé le 16 septembre 1959 » (les trois choix) et qu'elle va engager dans une négociation forcément longue, mais que « dès lors que l'éventualité d'un État et d'une République algérienne sont admis par nous, nous avons intérêt à aborder rapidement le fond du problème, à savoir la protection des minorités et la garantie des intérêts généraux de la France »<sup>12</sup>.

Pourtant, à Évian I la difficulté est en quelque sorte inattendue : elle se résume à l'impossibilité pour les Français d'engager la discussion. Les notes prises par Bernard Tricot<sup>13</sup> en séance suggèrent en effet deux ordres de remarques :

---

<sup>12</sup> Une autre note de Bernard Tricot, datée du 13 mars 1961, reprenait en onze pages de tableau analytique toutes les questions à aborder. On y trouve naturellement des questions techniques comme les « Bases militaires » ou les « Modalités du cessez-le-feu », chapitre subdivisé en : « Combattants », « Armes », « Procédure générale », « Question de l'ALN au Maroc et en Tunisie » ; mais aussi deux pages consacrées aux garanties à obtenir pour les Européens et les « Musulmans qui sont engagés à nos côtés » (« Engagements à faire prendre à leur égard », « Garanties possibles ? »). Plus loin, dans le chapitre des mesures à anticiper en cas d'aboutissement de la négociation, on trouve également listé le problème de la réinstallation en France de « certains Européens et certains Musulmans », subdivisé en : « Possibilités d'insertion des intéressés dans la vie économique métropolitaine », « Mesures d'aide à prévoir pour les vieux, les inadaptables », « Mesures destinées à donner aux jeunes de nouvelles possibilités d'avenir (orientation, formation, aide financière) ». Le problème saharien est également identifié dans ces dimensions stratégique (« L'exploitation du sous-sol », « La souveraineté ») et tactique (« Tactique de la négociation. Définition d'une procédure ultérieure de règlement ») ; il est aussi évoqué dans la partie consacrée aux mesures à anticiper sous le titre : « Préparation d'une solution saharienne » (« Convention entre l'OCRS et l'Algérie ? », « Politique à l'égard du Maroc et de la Tunisie, de la Mauritanie, des États Noirs et de la Libye au sujet du Sahara »). Enfin, les différents chapitres de la coopération franco-algérienne à venir, les problèmes administratifs, sociaux, de propriété, à évoquer ou dont il faudra prévoir le règlement, figurent également dans ce document.

<sup>13</sup> Il ne s'agit plus de documents dactylographiés, mais de feuillets manuscrits, de la main de Bernard Tricot. Il ne s'agit pas de documents rédigés mais de notes prises par lui au fil de la négociation, sans doute afin d'établir les P.V. de séance, et signalant les principaux arguments avancés durant les échanges par les

- les Français acceptent implicitement l'issue de l'indépendance et leur but est désormais d'obtenir des garanties sur ce qu'elle sera, autrement dit de négocier un statut pour la minorité européenne, priorité des priorités, ainsi que des accords de coopération militaire, économique (notamment pétrolière) et culturelle. La question de la trêve, du cessez-le-feu, des mesures d'apaisement, les conditions d'organisation du scrutin et du pouvoir chargé d'administrer l'Algérie jusque-là, apparaissent désormais secondaires ;

- les Algériens repoussent ce qu'ils appellent une « prédétermination », autrement dit ils refusent de prendre quelque engagement que ce soit pour l'avenir et leur souci majeur est d'associer à la négociation leurs « ministres prisonniers ». Surtout, ils posent un double préalable, celui de « l'intégrité du territoire », c'est-à-dire d'une Algérie telle qu'elle a été définie par l'administration coloniale française comprenant le Sahara, et celui de « l'unité du peuple », c'est-à-dire la négation de tout droit spécifique à une partie de la population algérienne, les Pieds-noirs se trouvant destinés à opter entre une citoyenneté algérienne de droit commun et un statut de résident étranger.

On en restera là<sup>14</sup>. Louis Joxe et ses collaborateurs tentent de promouvoir une démarche pragmatique qui consisterait à avancer sur les dossiers où un compromis semble possible ; les Algériens s'en

---

différents membres des deux délégations. Ces feuilles manuscrites m'ont été remises par Bernard Tricot en vue des entretiens qui constitueraient les deux chapitres de ses *Mémoires, op. cit.*, déchiffrées et recopiées par mes soins avec l'aide de Bernard Tricot.

<sup>14</sup> Une note dactylographiée de cinq pages de Bernard Tricot, datée du 5 juin 1961 et intitulée « Quelques constatations et réflexions après quinze jours de négociation » relève que « Les positions de la délégation du FLN sont à la fois fermes et simples, ce qui assure l'unité de nos adversaires et leur donne des thèmes faciles de propagande. (...) Le FLN a utilisé, comme on pouvait le prévoir, le fait que nous ne le reconnaissons pas comme gouvernement pour se montrer fort réticent à traiter de l'avenir et pour limiter la discussion à ce qu'il appelle les garanties de l'autodétermination, c'est-à-dire, pour lui, l'unité du peuple et l'intégrité de son territoire. (...) Les entretiens ont été (...) très sommaires et il paraît bien que dans l'esprit du FLN il doive s'agir d'un simple échange de vues non suivi d'engagements réciproques ».

tiennent à des pétitions de principe. De plus, le refus obstiné du FLN d'arrêter les attentats empoisonne le climat et, devant l'absence de progrès notable, de Gaulle décide la suspension des négociations le 13 juin 1961.

L'affaire de Bizerte est un sérieux avertissement pour le FLN : paradoxalement, l'affrontement franco-tunisien révèle combien la proposition française de faire du Sahara une « mer » dont la mise en valeur profiterait à la fois à la France qui en a les capacités techniques et économiques, mais aussi à tous les États « riverains », peut trouver d'échos parmi ceux-ci. Car en réclamant une modification de sa frontière saharienne, Bourguiba valide bel et bien la thèse française selon laquelle le rattachement à Alger de l'administration des Territoires du sud ne saurait fonder en droit, pour l'avenir et sur la totalité de ceux-ci, la souveraineté d'un État algérien n'ayant jamais existé. Et l'on sait que si le Mali finit par s'aligner sur le FLN, l'autre État qui compte en Afrique du nord, le Maroc, n'est pas non plus insensible...

Le 20 juillet, négociateurs français et algériens se retrouvent à Lugrin. Huit liasses de feuillets manuscrits de la main de Bernard Tricot permettent de retracer ce que furent les efforts de la délégation française pour obtenir le déblocage. Joxe propose une négociation dossier par dossier qui repousse les questions de principe au stade ultime de la discussion. Le 21, Krim Belkacem lui oppose une fin de non-recevoir. Puis le 25, après de nouvelles propositions de Joxe, les Algériens acceptent sa méthode en subordonnant toutefois le début du travail en commissions à une discussion d'orientation. Le lendemain,

l'échange de vues général s'engage : la délégation française tente d'obtenir qu'on discute de l'exploitation économique du Sahara tout en prenant acte du désaccord sur la question de la souveraineté renvoyée à la phase finale. Les Algériens demandent une suspension de séance ; et ne reviennent que pour réaffirmer leur préalable de la souveraineté.

La réunion à quatre (Krim, Dahlab, Joxe, de Leusse) du lendemain ne permettra pas de dépasser ce point de blocage. La négociation est de nouveau ajournée le 28 juillet. Responsabilité française ? Le Sahara où se construisait l'indépendance énergétique et nucléaire de la France n'était-il pas un enjeu suffisamment important pour être âprement discuté ? quant au projet d'exploitation de ses richesses au profit de tous les pays riverains et non d'un seul, tirait-il son inspiration d'un esprit néocolonial, ou bien s'agissait-il d'un concept trop moderne pour une période dans laquelle forger une identité nationale, jusque-là inexistante, supposait l'affirmation d'un égoïsme sans concession ?

Dans une note dactylographiée au Général du 4 août 1961<sup>15</sup>, Bernard Tricot revient sur l'échec de Lugin. Le « dogmatisme nationaliste du FLN, sa rigidité révolutionnaire, l'affaire de Bizerte », « l'inaptitude de l'organisation révolutionnaire algérienne à la négociation » y sont identifiés dès l'introduction comme la cause essentielle du blocage. Mais Bernard Tricot relève aussi que des progrès méthodologiques ont été faits, comme l'acceptation par les Algériens de la distinction entre mesures d'apaisement et cessez-le-feu, du principe d'une discussion portant sur les problèmes d'avenir, « principalement en ce qui concerne les garanties des Européens », et non plus seulement sur les conditions de l'autodétermination, l'élaboration d'un vrai programme de travail.

Le reste de la note est consacré à l'impossibilité, qui demeure, de trouver une issue au conflit sans un accord avec le FLN et donc à la nécessité de reprendre la discussion qui « devrait se produire prochainement (si possible au début de septembre) car la suspension actuelle risque fort de ne pas nous être profitable. » Par quel moyen ? « La rigueur des positions du FLN sur le Sahara rend difficile que nous prenions l'initiative d'une reprise. Mais certains éclaircissements réciproques ne pourraient-ils pas avoir lieu par l'intermédiaire des personnalités suisses qui ont facilité les premiers contacts ? »

Il faudra cependant attendre, et bien au-delà de septembre, car s'ouvre alors une nouvelle période de six mois et demi, durant laquelle le GPRA change de président, le « dur » Ben Khedda remplaçant le modéré Abbas à l'occasion d'une révolution de palais dans les sphères dirigeantes du FLN qui élimine aussi Krim Belkacem, le chef de la délégation algérienne à Évian et Lugrin. Bernard Tricot reprend sa place à l'Élysée et « produit », durant cette période, plusieurs notes qui tentent d'éclairer les raisons de l'échec, d'explorer les voies permettant de renouer le dialogue.

Le 5 septembre, dans une conférence de presse, le Général lève l'hypothèque de la souveraineté sur le Sahara et précise que, sur ce dossier, le seul problème à régler est celui des intérêts de la France. Le 24 octobre, Bernard Tricot rédige une note<sup>15</sup> étudiant les différentes postures de négociation ouvertes par la déclaration présidentielle et le 4

---

<sup>15</sup> Note dactylographiée, de quatre pages, intitulée : « Note sur le problème algérien ».

<sup>16</sup> Note dactylographiée, de quatre pages, intitulée : « La position française concernant le Sahara et les perspectives de la négociation ».



décembre, dans une autre<sup>17</sup>, il analyse pour la repousser, la proposition avancée par Ben Khedda de faire « l'économie de l'autodétermination » en scindant les négociations immédiates sur le cessez-le-feu et l'accession à l'indépendance, de discussions ultérieures sur les relations bilatérales. Bernard Tricot défend au contraire le maintien du principe d'une négociation globale comprenant également les « actes qui suivront l'autodétermination », seule possibilité pour la France d'obtenir les garanties nécessaires sur le sort des Européens d'Algérie – qui apparaît toujours comme la première des priorités – et sur les intérêts de la France. Il relève aussi que l'accord à trouver ne peut prendre la forme « d'une véritable convention car celle-ci impliquerait la reconnaissance du GPRA. Ces dispositions pourront faire l'objet de déclarations unilatérales de la France d'une part, du GPRA de l'autre ; on peut prévoir que la convention de cessez-le-feu fera référence à ces déclarations et spécifiera que c'est en considération de celles-ci qu'elle est conclue »... on croirait lire un descriptif des Accords d'Évian.

Les notes des semaines suivantes examinent quant à elles les conditions d'une reprise de contact, puis analysent les convergences et divergences qui se dégagent des documents échangés entre Algériens et Français à partir de décembre. Les deux qui sont datées du 10 janvier 1962<sup>18</sup> repoussent l'offre algérienne d'une négociation entièrement secrète qui risquerait « de donner une prime aux plus intransigeants parmi nos adversaires » et se prononce pour une démarche en deux temps :

- secrète d'abord, en vue de parvenir à une déclaration de principe et un cessez-le-feu,

---

<sup>17</sup> Note dactylographiée, de sept pages, intitulée : « Note à l'attention du général de Gaulle ».

- officielle ensuite, dans le but d'élaborer les « déclarations détaillées sur les points fondamentaux de la négociation ».

C'est ce scénario qui sera, pour l'essentiel, adopté avec la rocambolesque rencontre des Rousses, à laquelle ne participa pas Bernard Tricot, suivie de la conférence d'Évian II conclue le 18 mars 1962 par la signature d'un Accord de cessez-le-feu accompagné de Déclarations gouvernementales fixant au processus d'autodétermination le terme d'une « indépendance de l'Algérie en coopération avec la France », que le Gouvernement français et le FLN définissent « d'un commun accord » – déclarations qui reprennent l'architecture suggérée par Bernard Tricot dès octobre 61, traitent de tous les problèmes répertoriés par lui au lendemain de la rencontre de Melun et comportent toutes les têtes de chapitre sur lesquelles les Français réclamaient des engagements formels depuis le début des négociations.

Condamner ces Accords et leurs négociateurs, en 2001, avec la connaissance des événements qui, du fait des folies meurtrières de l'OAS d'une part, des luttes internes du FLN d'autre part, priveraient de contenu et de sens la plupart des garanties négociées avec le plus d'acharnement par les Français – celles des droits des Européens d'Algérie –, est naturellement aisé.

Mais ainsi que l'écrivait Bernard Tricot dans *Les Sentiers de la paix*, aucun des hommes qui, à Évian, trouvèrent l'issue d'un sanglant conflit de sept ans, aussi douloureux pour les Algériens que dangereux pour la France, n'avait cru construire des « barrières de papier » destinées à

---

<sup>18</sup> Deux notes dactylographiées ; l'une de six pages est intitulée : « Observations sur le document remis par le FLN », l'autre de quatre pages : « Réflexions au sujet de la négociation avec le FLN ».

fixer un *statu quo* pour l'éternité. Il s'agissait « seulement » sans hypothéquer davantage, en France, la paix civile, le fonctionnement des institutions, la santé morale, militaire et financière de la Nation, le rôle international auquel elle pouvait prétendre, et tout en préservant, à une échéance raisonnable, ce qui pouvait l'être des intérêts (militaires, économiques et pétroliers, culturels) du pays dans son ancienne colonie (tous objectifs qui furent atteints), d'éviter aux Pieds-Noirs – Bernard Tricot n'hésitait pas à dire son émotion face à ce peuple sincèrement attaché à une terre où il avait commis, en un peu plus d'un siècle, toutes les erreurs et les fautes politiques imaginables – d'avoir à opérer dans l'urgence et le drame, le choix auquel ils se trouvèrent finalement confrontés, non du fait du dispositif arrêté à Évian mais à cause de l'alliance des extrémistes des deux camps hostiles au compromis trouvé, et de leur puissance à l'intérieur de chacune des deux communautés.

Car ce sont bien l'aveuglement et la haine qui l'emportèrent finalement ; leurs sinistres conséquences n'en invalident pas pour autant l'œuvre de ceux qui, avec courage, car il en fallut à ces hommes devenus, eux et leur famille, cibles « naturelles » du stupide terrorisme de l'OAS, tentèrent de donner une chance à la raison dans ce jeu de passions.